

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept Janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

PRESENTS : Mmes PALIX Dominique – RUEL Adeline - TAVERNIER Delphine – Mrs AURIAS Michaël - FEROUSSIER Jean-Michel – JOURDAN Maurice – MASSON Mathieu

ABSENTS EXCUSES : Mmes AGUILAR Florence - BOUCHET Bernadette – PHINERA-HORTH Karen - MARNAS Nans -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr JOURDAN Maurice

- **ORDRE DU JOUR :**

- Demande de subvention dotation de solidarité inondations Novembre
- Convention pour prêt bibliothèque déjeuner des facteurs
- Demande de subvention Les restos du cœur et Le don du sang
- Questions diverses.

En ouverture de séance, une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Dominique VIGNAL, Ancien Maire et Conseiller Municipal décédé le 19 Décembre dernier.

Madame le Maire demande l'approbation du dernier compte rendu de réunion et sollicite l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour, l'une concernant les indemnités de fonction, l'autre un tarif pour la fourniture d'étiquettes adresse pour la campagne électorale. Les élus présents approuvent le compte rendu et donnent leur accord pour le rajout des deux délibérations.

Demande de subvention dotation de solidarité inondations Novembre 2025 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'épisode de pluies intenses du 16 Novembre 2025. La Voie Communale d'Ozon a été emportée rendant la circulation impossible et le ruissellement important et les coulées de boues ont abimés les chemins et bouchés les fossés. Des travaux urgents de voirie ont dû être réalisés pour rétablir la circulation et d'autres travaux moins urgents mais nécessaires seront programmés.

Les devis sont présentés :

Réfection de la Voie Communale d'Ozon : 6700 Euros HT

Réfection des voiries et curage des fossés : 7430 Euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le montant des travaux à réaliser et s'élevant à 14130 Euros HT.

DIT qu'une subvention a été demandée au Département de l'Ardèche pour la Voie Communale d'Ozon d'un montant de travaux de 6700 Euros HT.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité pour les événements climatiques ou géologiques pour les travaux s'élevant à 14130 Euros HT.

Madame le Maire informe Le Conseil Municipal que l'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu pour notre commune lors des inondations et ruissellement du 16 Novembre 2025 ;

Convention pour prêt bibliothèque déjeuner des facteurs : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée le 24 Septembre 2021 avec La Poste pour la mise à disposition d'une salle pour le déjeuner des facteurs qui desservent le territoire aux alentours et sa dénonciation le 1^{er} Novembre 2025 suite à l'ouverture du café service Lou Pitchoun.

Madame le Maire propose l'occupation de la Bibliothèque municipale en remplacement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE cette proposition,

APPROUVE l'établissement de la nouvelle convention et la participation financière d'un montant de 300 Euros annuellement,

AUTORISE Madame le Maire à établir le titre correspondant.

Demande de subvention Les Restos du Cœur et Don du Sang : Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subvention. Le Conseil Municipal ne donnera pas de suite favorable mais proposera une mise à disposition de la salle à titre gratuit.

Indemnité de Fonction : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi N° 2025-1249 du 22 Décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local. Le Code général des Collectivités territoriales et notamment le tableau du deuxième alinéa de l'Article L.2123-23 est modifié en ce qui concerne le taux en pourcentage de l'indice brut 1027 pour l'indemnité du Maire.

Le Code général des Collectivités territoriales en notamment le tableau du second alinéa du I de l'article L.2123-24 est modifié en ce qui concerne le taux en pourcentage de l'indice brut 1027 pour les indemnités des adjoints.

Madame le Maire propose l'application de la loi.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité APPROUVE cette proposition applicable à partir de ce jour.

DIT que la strate de population à retenir est celle de 500 à 999 habitants, que le taux en pourcentage de l'Indice Brut 1027 est de 44.3 % pour l'indemnité de Maire et de 11,77 % pour l'indemnité des adjoints.

Fourniture étiquettes adresse pour campagne électorale : Madame le Maire indique qu'il y a lieu de déterminer un tarif pour éditer les étiquettes adresse issues de la liste électorale pour la campagne des élections municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROPOSE un montant de 15 Euros pour un jeu d'étiquettes.

DIT que le titre correspondant sera établi au nom de la personne tête de liste.

QUESTIONS DIVERSES :

Entretien chemin rural des Mathieux : Madame le Maire donne lecture d'un message du nouveau propriétaire de la ferme située au Serre du Mulet et il propose de prendre à sa charge la réfection du chemin rural des Mathieux à Granouly. La collectivité ne s'y oppose pas mais mettra en garde le propriétaire qui devra s'assurer du tracé réel sur le terrain.

Travaux divers : les travaux pour la sécurisation du pont de Brune vont être relancés. Des devis ont été demandés pour le marquage des passages piétonniers dans Brune, la dépense sera partagée avec la commune de St Lager Bressac. Une étude va être réalisée pour l'évacuation des eaux pluviales de Font Jeannin.

Lors de la pose des containers d'ordures ménagères semi enterrés, il faudra être attentif à la rivière proche pour éviter toute pollution lors des crues.

Wifi public : après avis d'un professionnel, le partage du Wifi de la Mairie n'est absolument pas sécurisé car il y a une possibilité d'accéder aux données.

Maison d'Assistants Maternelles : Madame le Maire donne lecture d'un message indiquant qu'il y a très peu d'enfants inscrits à la MAM et que la structure est en difficulté. La collectivité pourra relayer les informations et éventuellement étaler les loyers.

Aide financière cinéma Le Vivarais : des remerciements ont été adressés pour l'aide financière allouée.

Cent Ans Madame GIRAUD Laurence : la famille n'ayant pas souhaité que la collectivité rende visite à cette dernière pour lui offrir des fleurs à l'occasion de ce bel anniversaire, ce choix a été respecté mais regrettable.

Dates à retenir :

Commission des Finances : Jeudi 05 Février à 18 Heures

Révision listes électorales : Vendredi 20 Février à 13 Heures

Conseil Municipal : Mardi 03 Mars à 18 Heures 30

Séance levée à 20 Heures 50.

Fait à Saint Symphorien sous Chomérac le 29 Janvier 2025,

Le Secrétaire de séance,
Monsieur JOURDAN Maurice

